



CRC PROFESSIONNELS
50 RUE DE SAINT-CYR
69009 LYON 09
Tél : 09 74 75 0274 (coût d'un appel local)

BAT IDEAL SERVICES
ZA VISIONIS
36 RUE DE L ARTISANAT
01090 GUEREINS

Vos références

N° client / identifiant internet : 42927404
N° souscripteur : 42218285E
N° contrat : 422182850001

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE HORS RESPONSABILITE DECENNALE

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Atteste que BAT IDEAL SERVICES - n° SIRET : 48786102300025 - ZA VISIONIS 36 RUE DE L ARTISANAT 01090 GUEREINS est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE - Hors responsabilité décennale" du contrat CONSTRUIRE N° 422182850001 à effet du **01/01/2019**.

Les garanties s'appliquent aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

MENUISIER INTERIEUR

- Menuiseries intérieures

Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau à l'**exclusion des éléments structurels et porteurs**

Cette activité comprend les travaux de :

- portes pare-flammes et coupe-feu, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets, y compris pour les sols sportifs, escaliers et garde-corps,
- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures,
- installation de stands, agencements et mobiliers.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,
- traitement préventif des bois.



Souscripteur n° : 42218285E

CETTE ACTIVITE COMPREND L'AMENAGEMENT DE CUISINES ET/OU SALLES DE BAINS (à l'exclusion des cuisines industrielles ou de collectivités).

Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.

PLOMBIER

- Plomberie - Installations sanitaires

Réalisation d'installations ou de pose :

- de production, distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires,
- des appareils sanitaires,
- de réseaux de distribution de fluides ou de gaz,
- de réseaux de distribution de chauffage par eau y compris les radiateurs.
- de gouttières, descentes eaux pluviales et solins.

Ne sont pas comprises :

- **la réalisation d'installations d'appareils de production de chauffage,**
- **la réalisation d'installations de géothermie,**
- **la pose de capteurs solaires thermiques intégrés.**

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique.
- raccordement électrique du matériel.

Cette activité comprend la réalisation des travaux de second oeuvre nécessaires à l'aménagement de salles de bains.

ÉLECTRICIEN

- Électricité

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques, **hors pose de capteurs solaires.**

Cette activité comprend :

- l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C),
- l'installation de groupe électrogènes,
- la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre,
- la réalisation de réseaux de télécommunication et de transmission de l'information,
- l'installation de système domotique et immotique y compris la gestion centralisée (GTC) et la gestion



Souscripteur n° : 42218285E

technique du bâtiment (GTB).

Ainsi que les travaux de :

- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- chapes de protection des installations de chauffage.

Cette activité ne comprend pas le raccordement des installations photovoltaïques.

CARRELEUR, POSEUR DE REVETEMENTS DURS

- Revêtement de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés

Réalisation de revêtement de surfaces, en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes, sols coulés y compris à base de résine, **sols coulés à base hydraulique (béton ciré)**.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- étanchéité sous carrelage non immergé à l'intérieur des locaux,
- étanchéité, sous carrelage, lorsqu'elle domine une partie non close du bâtiment,
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

Ne sont pas compris les travaux d'étanchéité sous carrelage de toiture-terrasse, de piscine ou de cuvelage.

PLATRIER / PLAQUISTE

- Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur.

Cette activité comprend la mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- doublage thermique ou acoustique intérieur.



Souscripteur n° : 42218285E

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux seront réputés non garantis.

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs Dont :	16.000.000 € tous dommages confondus, par année d'assurance
* Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis (y compris dommages aux existants)	1.500.000 € par sinistre
* Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs	150.000 € par sinistre
* Vols du fait des préposés	38.113 € par sinistre
Faute inexcusable de l'employeur	3.000.000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens mobiliers confiés	76.500 € par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT	
Tous dommages confondus Dont :	765.000 € par année d'assurance
* Dommages matériels, immatériels et préjudice écologique	300.000 € par année d'assurance
* Frais d'urgence engagés pour procéder aux opérations destinées à prévenir une menace de dommages garantis	100.000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE PRODUITS OU ACHEVEMENT DES TRAVAUX	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs Dont :	5.000.000 € par année d'assurance
Dommages aux existants y compris l'élément d'équipement générateur des dommages	1.000.000 € par année d'assurance

GRA4000000CT SI42182850001

PRCD/FI-02 30/11/2021 27/11/2021 422182850001



Souscripteur n° : 42218285E

PERIODE DE VALIDITE : la garantie s'applique pour toutes réclamations reçues entre le **01/01/2022** et le **31/12/2022** en application de l'Article 80 de la Loi 2003-706 du 01/08/2003.

La présente attestation a été délivrée sur demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 5 page(s).

Fait à LYON, le 27 novembre 2021

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,

GRA4000000CTSI422182850001

PRCDFI-02 30.11.2021 27/11/2021 422182850001